

## **RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 21 novembre 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

*Présents* : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ;  
et MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, TIHY.

*Absents excusés* : Mme DURAND M. et MM. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN), M. QUESNEL.

### **TERRAIN MULTISPORTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a décidé d'attribuer à la commune la somme de 53 632 € pour la création de son terrain multisports.

Une demande de subvention de 30 % a également été demandée au Département, qui donnera sa réponse en fin d'année.

### **FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé, lors de sa réunion du 20 octobre dernier, d'attribuer à la commune une dotation de 28 823 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux Droits de Mutation (FDPDM). *Cette taxe est issue des ventes immobilières, réalisées par les propriétaires, sur la commune en 2022 (cette taxe a été versée en totalité à la Commune).*

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADAME DOMINIQUE VRANESIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Madame Dominique VRANESIC, responsable des locations et du ménage de la salle des fêtes, prendra fin le 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de Madame Dominique VRANESIC jusqu'au 31 décembre 2024.

### **TITULARISATION DE MONSIEUR MICKAËL DESMARAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mickaël DESMARAIS, adjoint technique territorial stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et dont sa manière de servir a été satisfaisante pendant cette période de stage, sera donc titularisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité doit organiser pour l'année 2024, les opérations de recensement de la population et qu'il convient de nommer un agent recenseur.

Le poste d'agent recenseur a été proposé à Mme Dominique VRANESIC, qui l'a accepté. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Mme Claudine DUHAMEL assurera le poste de coordonnatrice communale.

La campagne de recensement 2024 débutera le 18 janvier 2024 et se terminera le 17 février 2024.

## **MINI-JEUX**

Madame DUHAMEL informe le Conseil Municipal que la société de contrôle APAVE est venue vérifier l'installation des mini-jeux.

Cette société a émis 2 réserves

- Jeux place de la salle des fêtes : renforcer les accès immédiats de l'aire de jeux de façon à protéger les utilisateurs et les tiers contre les risques liés à la circulation des véhicules à moteur.
- Jeux terrain La Forge :  
Mettre en place un portillon ou chicane à l'accès du terrain,  
Protéger les picots de la clôture du propriétaire voisin afin d'éviter les risques de piqûres.

Des panneaux de sécurité ont été installés rappelant les règles d'utilisation de ces jeux.

## **ELAGAGE DES HAIES**

Madame DUHAMEL informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la demande d'élagage envoyée aux habitants fin septembre, la majorité des propriétaires concernés ont élagué leurs haies.

Au vu d'une météo rendant compliqué ce travail d'extérieur, le courrier de mise en demeure sera adressé aux propriétaires récalcitrants en début d'année.

D'ici là pensez aussi à couper branches et arbres qui pourraient tomber sur la voie publique mais aussi vous priver de divers accès aux réseaux de télécommunications.

## **REPAS DES ANCIENS**

Madame FEVRIER s'excuse de n'avoir pu être présente au repas des aînés. Elle remercie les membres de la commission C.C.A.S.

Les retours sont positifs sur la décoration, le repas et la journée en général.

Elle remercie, également, les élus qui ont participé à l'installation de la décoration et des tables, ainsi que Monsieur Mickaël DESMARAIS qui est venu après sa journée de travail et Madame Noëlle DEBUIIS pour la partie administrative.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIÉTÉ STRANGER FILMS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un court métrage a été tourné par la société de production Stranger Films. Cette société appartient à des habitants de la commune. Ce film a été tourné sur plusieurs communes de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de verser une subvention exceptionnelle à cette société de production.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 €, à la société Stranger Films.

## **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

	<b><u>Commune</u></b>	<b><u>Hors commune</u></b>
• Forfait Week-end :	<b>250 €</b>	<b>320 €</b>
• Vin d'honneur :	<b>100 €</b>	<b>110 €</b>
• Location des couverts :	<b>0.70 € par personne</b>	

Mme DURAND Francine estime qu'il serait nécessaire d'acheter de nouvelles tables pour la salle des fêtes, plus légères et maniables.

Elle demande également, qu'un projet de réfection du bar de la salle des fêtes soit mis à l'étude.

### **VŒUX DU MAIRE 2024**

La cérémonie des Vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2024 à 11 h à la Salle des Fêtes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame DURAND Francine. informe le Conseil Municipal que le défibrillateur de la salle des fêtes a été installé. Elle précise également qu'une formation à l'utilisation sera organisée pour les associations communales, écoles, agents et élus.

Madame PILLON remercie les membres de la commission C.C.A.S. du cadeau offert à ses grands-parents, Monsieur et Madame COULON, le jour du repas des aînés en tant que doyens. Monsieur et Madame COULON transmettent également leurs remerciements.

Monsieur DAVALLAN tient à soulever les reproches systématiques de Monsieur LIHRMANN lors de travaux effectués dans la commune.

*Monsieur LIHRMANN considère qu'il s'agit simplement d'une incompréhension entre eux.*